



ACTEE RENTRE DANS UNE NOUVELLE PHASE !

RAPPEL DU CONTEXTE ET RÉPONSE ACTEE

Dans un contexte économique de forte augmentation des charges de l'énergie pour le bâti des collectivités, l'obligation réglementaire de réaliser des baisses de consommation énergétique du bâti tertiaire (pour les bâtiments de plus de 1000 m² : diminution de 40 % des consommations d'énergie d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et 60 % d'ici 2050 par rapport à 2010) et la part importante du bâti des collectivités... les enjeux sont forts pour les collectivités. ACTEE, répond à ces enjeux, en agissant via deux leviers : le financement des outils pour les collectivités (appels à projets pour des postes d'économies de flux ACTEE, sous-programmes pour les piscines ou l'éclairage public) et la mise en place d'un centre de ressources en libre accès pour les collectivités et leurs accompagnants.

Ce document pour vous présenter la nouvelle phase dans laquelle nous rentrons, avec de nombreux outils (techniques mais aussi de financement) à disposition des collectivités.



1 PREMIÈRE PHASE : L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Un bilan en phase avec les enjeux :

 295 postes d'économies de flux créés

 589 collectivités membres bénéficiaires

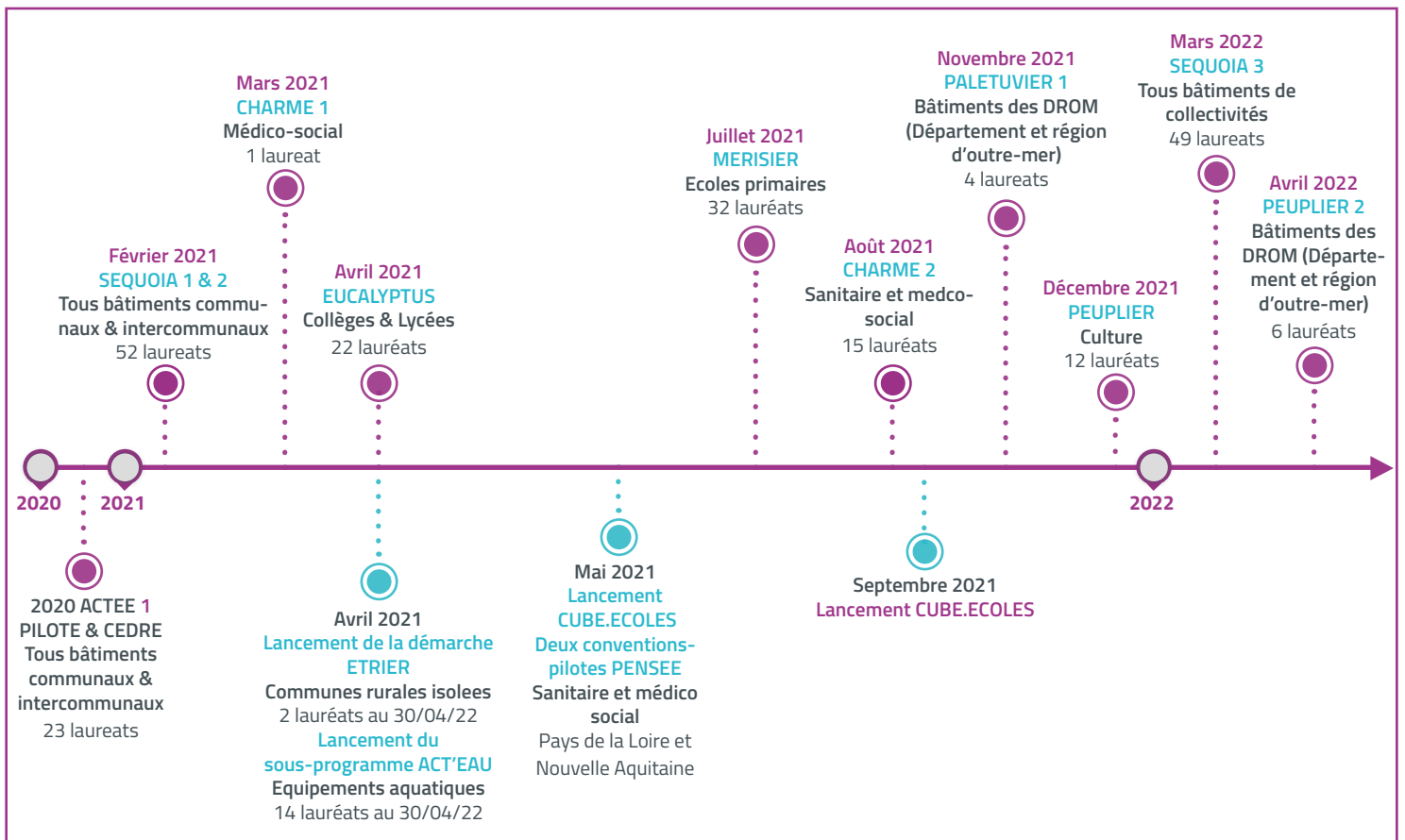
 30 704 communes couvertes

 18 363 études techniques financées

 12 appels à projets (10 ACTEE2)

 2 démarches (PENSEE et ETRIER)

 85 % du budget engagé à mi-programme



La phase de l'accompagnement financier massif est donc derrière nous, on a donc devant nous une nouvelle phase : un accompagnement financier toujours là, mais ciblé sur des sujets spécifiques, en parallèle de la montée en charge du centre de ressources.

2 FINANCEMENT OUTILS EXISTANTS ET NOUVEAUX OUTILS

La seconde phase d'ACTEE vise, en assurant le suivi des conventions passées, à accompagner la réalisation des projets et le passage à l'acte, en produisant des ressources adaptées aux lauréats et collectivités qui s'engagent dans la dynamique.

Par ailleurs, même si 85 % du budget est engagé, une partie de l'enveloppe continuera à être mobilisée sur du financement direct, via les démarches et sous-programmes lancés.



Accompagnement financier

Démarches :

Les démarches ACTEE visent à accompagner de manière spécifique un sujet bien particulier de manière très localisée, ils ne visent pas une généralisation mais peuvent porter des démarches pilotes :

PENSEE :

Accompagnement de régions pilotes, en appui des ARS (Agence régionale de santé) en avance de phase sur le sujet, pour aider le passage à l'action dans le secteur hospitalier et sanitaire.

ETRIER :

Accompagnement des communes rurales isolées, soit n'ayant pas de facilitateurs (économe de flux, CEP (Conseillers en Energie partagés), communauté de communes, syndicat d'énergie...) à proximité pour les aider ou mutualiser une action.

AMI SDIE :

Accompagner la mise en place des Schémas Directeurs Immobilier Energie pour asseoir une stratégie patrimoniale.

Sous-programmes :

Les sous-programmes visent à agir sur certains sous-secteurs, qui nécessitent un accompagnement plus fin que via l'outil des appels à projets :

- ▶ **Lum'ACTE**, pour aider la rénovation de l'éclairage public.
- ▶ **ACT'EAU**, à destination des piscines publiques.



Focus sur le sous-programme ACT'EAU : dans le contexte de l'augmentation très forte du prix des énergies, les élus sont face à des choix cornéliens pour limiter les dépenses de fonctionnement sur leurs bâtiments municipaux. En haut des dépenses énergétiques figurent souvent les piscines municipales, c'est dans cette optique que l'aide du programme **ACT'EAU** vise à réduire les consommations de manière rapide en proposant un financement et des actions adaptées.

- ▶ **Schem'ACTE**, pour développer les schémas directeur immobilier énergie.
- ▶ **Eff'ACTE**, pour mieux connaître les gisements dans les collectivités concernant l'effacement électrique.
- ▶ **Un dernier sous-programme** (à venir) sur les bâtiments classés.

Toutes les infos pour candidater sont sur www.programme-cee-actee.fr/aap/

3 ACCOMPAGNER LES LAURÉATS DES DISPOSITIFS ACTEE

Une fois les conventions des lauréats des appels à projets signés, l'accompagnement par les chargés de mission, visant à aider les lauréats dans leurs projets, commence. Cette nouvelle phase d'ACTEE poursuit la précédente sur ce point. Les correspondants ACTEE sont organisés en gestion de région, par binôme, pour répondre au mieux aux questions des lauréats.

 Les outils à votre disposition sont donc :

- Vos correspondants régionaux
- Les échanges avec les lauréats voisins, visibles via la cartographie en ligne dans le centre de ressources du programme
- La cartographie des facilitateurs permettant de voir à proximité de votre territoire les autres facilitateurs et démarches issues d'autres programmes de subvention (ADEME avec les Conseillers en Energie Partagés, ANAP : Agence Nationale d'Appui à la Performance sur la Santé, etc.), visibles via la cartographie en ligne dans le centre de ressources du programme

4 ANIMATIONS ET RENCONTRES, AU NATIONAL ET AU LOCAL !

ACTEE, c'est aussi une dynamique commune qui s'exprime au travers des échanges et travaux communs ; le programme porte ainsi plusieurs rencontres :

- ▶ Des journées et colloques nationaux comme les **Journées nationales Economies Flux / Conseillers en Energie Partagés** avec l'ADEME.
- ▶ Des rencontres locales avec les **ACTEE tour** pour partager les actualités et bonnes pratiques des acteurs du territoire.
- ▶ Des travaux communs et un partage des orientations stratégiques régionales avec les **Comités Régionaux (CoReg)**.
- ▶ Des GT (groupes de travail) entre économies de flux : **GT communication, GT financement, GT juridique, GT technique** avec un rendez-vous tous les deux mois (soit 24 GT par an) qui produisent des rendus réguliers.
- ▶ Des cycles de **webinaires nationaux** pour donner les clefs du passage à l'action : décret tertiaire, CEE...



5 CENTRE DE RESSOURCES ET CELLULE DE SOUTIEN

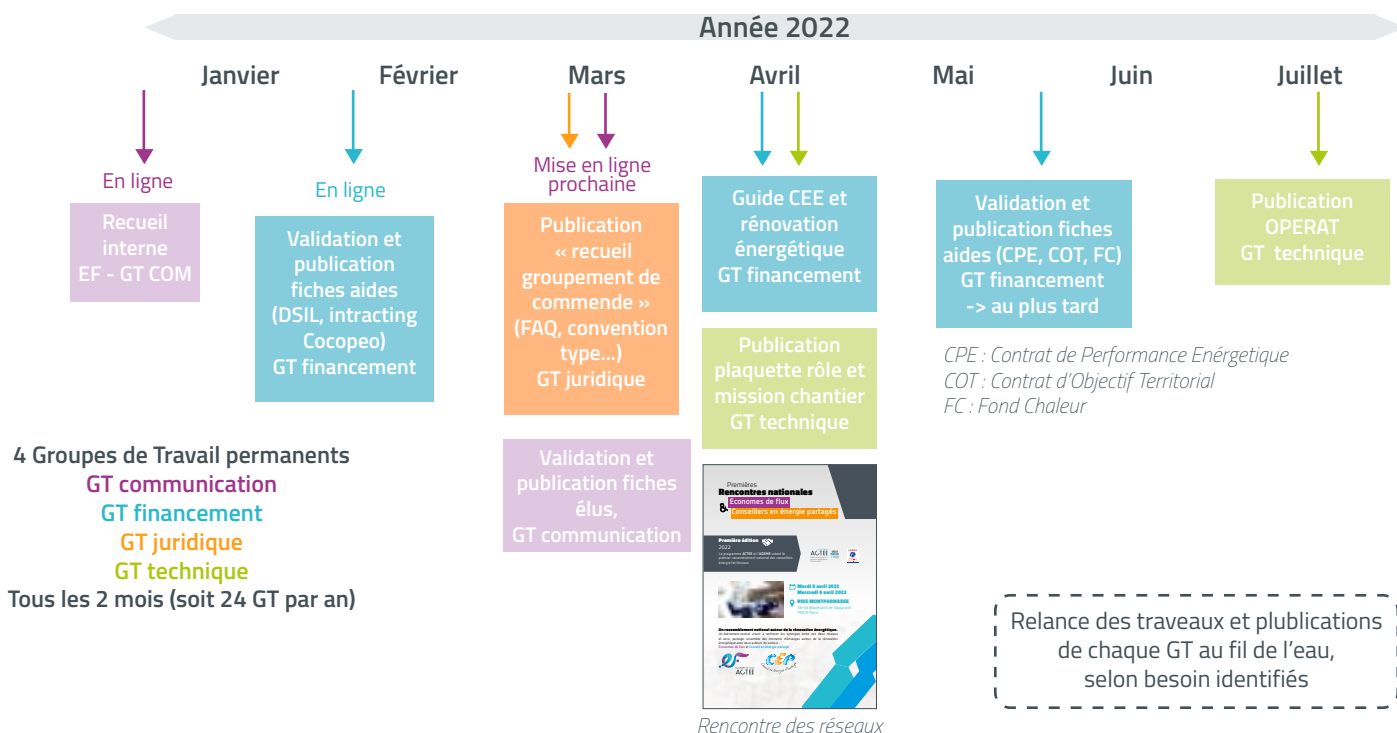
ACTEE, c'est aussi une dynamique commune qui s'exprime au travers des échanges et travaux communs ; le programme porte ainsi plusieurs rencontres :

Au-delà du financement, essentiel, c'est aussi dans l'aide intellectuelle que le passage à l'acte se réussit ! La deuxième phase d'ACTEE est donc fortement centrée sur le renforcement des ressources et outils disponibles pour accompagner cette réussite.

Ainsi, le centre de ressource sera notamment renforcé sur :

- Formations : 3 dispositifs viennent compléter l'offre disponible sur le secteur, avec un partenariat avec le CNFPT, un avec l'ADEME, aux côtés de celles portées directement au sein du programme ACTEE.
- La mise en place de plusieurs MOOC, avec deux saisons déjà mises en œuvre pour le MOOC global « Les fondamentaux de la rénovation énergétique des bâtiments publics tertiaires ».
- L'édition de nouveaux cahiers des charges, venant notamment compléter le cahier des charges de réalisation d'un SDIE (Schéma Directeur Immobilier et Énergétique), le kit de passation d'un CPE, etc...
- La continuité des productions du réseau des GT (groupes de travail) des Economie de Flux : guide de valorisation des CEE, aides financières, etc.
- La visibilité des aides et outils existant, allant au-delà du programme : cartographie des lauréats, des facilitateurs de la rénovation énergétique, des outils numériques en accès libre aux collectivités.

Animation du réseau des économes de flux



FNCCR
20 bd de Latour-Maubourg 75007 PARIS
actee@fnccr.asso.fr

www.programme-cee-actee.fr

ACTEE



0 800 724 724

Service et appel gratuits

DU LUNDI AU VENDREDI 10H-12H / 14H-16H



Avec le concours de :



Les co-financiers
du programme ACTEE :

